

## L'HANDICAP ET L'AGIR

L'itinéraire mouvementé de l'artiste est à l'image du handicap.

Aujourd'hui nous ne trouvons presque plus d'atelier géré style Centre de Loisirs - CLHS. En bien des points, l'histoire des associations culturelles rejoint celle des associations de tourisme et sportives.

Dans les années 70, ces associations sont toutes logées à la même enseigne, elles s'abritent au sein du Ministère de la jeunesse et des sports. Ce sont des associations **d'éducation populaire**, qui par leur diversité, qui par leur particularité apporte un contenu éducatif de premier rang au niveau des loisirs, par exemple; lors du colloque de l'OCDE de Deauville en 1981: " L'éducation et la réinsertion sociale de l'enfant handicapé par les activités récréatives" Récemment la revue Temps Libre de l'UNAPEI replubliera l'introduction de S.TOMKIEWICZ à ces journées, à croire que depuis il n'y a rien eu de nouveau.

En fait, ces associations au péril de disparaître ont fortement bougé à leur base. Le tour de table de Deauville est-il encore de nos jours possible ?

la jeunesse et sports voit partir ces associations issues de l'éducation populaire, de ses murs: à vocation culturelle elles vont rejoindre le **F.I.C** (Fonds d'Intervention Culturel), à vocation touristique elles s'inscriront auprès du Ministère du Tourisme (pour la plus grande satisfaction du Ministère de la jeunesse et sports qui semble être embarrassé par ce public difficile). Seule, la **Fédération Handisports**, reconnue d'utilité publique, se placera auprès de la **direction des sports**, les autres s'en vont et le secteur Vacances enfants va bientôt se retrouver tout seul en prise avec ce Ministère.

Au sein du FIC, les vocations culturelles s'affirment. En novembre décembre 1983, le FIC organise à Lyon "**Sens interdit**". La manifestation prend une dimension internationale, mais l'inter-ministèrialité est absente. Le FIC va sournoisement disparaître, les associations culturelles vont chercher une nouvelle planche de salut en se plançant sous la bannière européenne d'**EUCREA** en 1987, Association Européenne pour la Créativité par et avec les Personnes Handicapées. Un an après sera créé au niveau national le Comité du même nom: le **CFCPH**. Il y a lieu de craindre maintenant où le programme européen **HERMES** est remis en cause par les parlementaires européens, que les artistes doivent de nouveau déplacer leur chevalet.

## ARTISTES OU THERAPEUTES ?

Ils sont artistes, ils deviendront thérapeutes... L'art est la première forme d'ouverture, la solidarité en est la seconde. L'Artiste est tout sauf un avare, d'instinct généreux, sensible à la différence, il sera le premier à saisir l'art brut et révélera les talents.

L'art plastique domine les premières oeuvres(Personnimages), mais également le Théâtre(Compagnie de l'oiseau mouche), la marionnette(Marionnette et thérapie), la musique(MESH), puis des formes plus techniques comme la vidéo, ou les techniques assistées par l'ordinateur.

A l'origine ces ateliers sont des ateliers de quartier, placés sous la direction d'Artistes. Ils constituent un environnement social appréciable, mais déprécié par Jeunesse et Sports, car jugé trop sectaire.

Ainsi, l'essor de ces Centres de loisirs Sans Hébergement (CLSH) sera précaire. En majorité, ces centres récréatifs ont à ce jour disparu. Cependant à ce jour nous observons des reprises en ce sens, comme Kochise ou Autisme 94.

Comme nous le confie Nancy BREITENBACH responsable des actions "Handicapés" à la Fondation de France, déléguée auprès d'EUCREA, de la fin du FIC à l'ouverture européenne ces associations vont faire un raccourci avec ce qui se passe outre-Atlantique.

## DE L'OCCUPATIONNEL A LA CREATIVITE

C'est au travers des transformations profondes de l'institution psychiatrique que va nous venir l'**Art thérapie**.

C'est souvent dans les situations occupationnelles que l'on voit émerger l'éducation populaire. Dans les nouvelles données de la psychiatrie, le malade doit être **sujet à sa thérapie**, pour parvenir à un rôle d'acteur. Cela va impliquer que le patient exprime, lui, sa maladie, les autres; que les autres, **les soignants passent du stade du gardiennage à celui de l'accompagnement**. Le sujet va se trouver face à un temps libre et le soignant va faire de ce temps libre, un espace d'expression. Mais le soignant n'est pas préparé à ces nouvelles fonctions, pour pouvoir organiser ces activités occupationnelles, il va devoir faire appel à des associations culturelles. C'est de ces stages en milieu psychiatrique que les associations culturelles vont désormais vivre.

Les travaux d'atelier deviennent de l'artisanat, puis de l'ergothérapie-Divers ateliers d'expression vont se mettre en place pour donner l'Art thérapie.

Mais en France, la place des intervenants extra-hospitaliers, peu habituelle, va très vite entraîner un conflit que Stanilas TOMKIEWICZ résume pleinement: " Les spécialistes de tel ou tel champ-qu'il soit psychologique ou biologique-tiennent le plus souvent les autres dans un mépris plus ou moins ouvert. **Ils acceptent tous la collaboration à condition que ce soient eux qui tiennent le rôle principal** et que les autres acceptent le rôle de fonction d'auxiliaires".

L'artiste peut-il être un auxiliaire...? à la fois Maître et valet, enseignant et marginal, il est mal loti, d'autant que la rigidité des conventions collectives ne lui laisse aucun espoir de se faire une petite place dans ce milieu.

De fait cette situation sera mal digérée et entraîne Nancy BREITENBACH à dénoncer ce malaise:

"Pourquoi toujours parler en termes de thérapie ? Ne serait-il pas possible de concevoir l'action culturelle autrement que dans un contexte de maladie mentale ? Parce qu'on est handicapé, doit-on forcément être "**thérapisé**" ? N'existe-t-il pas autre chose ?"

Ce constat arrive bien tard. Tout aurait été différent si l'atelier de quartier, d'antan qui accueillait quelque jour par semaine des personnes handicapées avait pu s'adapter dans **le dispositif d'action sociale et culturelle local**, prenant part en toute autonomie à un mouvement hors institution dirigé vers ces personnes et relayé au niveau national ou européen en toute intégrité.